N°DM-2024-039

DECISION DU MAIRE

OBJET : **Mission d'étude de trafic en vue de l'aménagement du centre-ville**

Monsieur Pierre VERICEL, Maire de Chazelles-sur-Lyon

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°200526_006 du Conseil Municipal du 26 mai 2020, déléguant à Monsieur le Maire de Chazelles-sur-Lyon l'autorisation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°240326_010 du Conseil Municipal du 26 mars 2024 donnant délégation à Monsieur Le Maire pour signer les marchés et leurs avenants jusqu'au seuil de 221 000 € HT ;

Vu la consultation réalisée auprès des sociétés ABTOO, Atelier UO et le bureau d'étude Réalités,

Considérant le besoin exprimé par la commune de Chazelles sur Lyon relatif à l'étude du trafic dans le centre-ville de la commune,

Considérant que la concurrence a joué correctement,

Considérant que l'offre de la société ABTOO se révèle pertinente et respectueuse du principe de bonne utilisation des deniers publics,

Décide :

- ***de confier*** l'étude de la circulation sur le centre-ville à la société ABTOO pour un montant de 39 850 euros HT, dont le financement interviendra sur les crédits inscrits au compte 2031 VOI24.

- ***de conclure*** le marché de service pour une durée commençant à l'émission d'une lettre de commande jusqu'à la réception des résultats de l'étude.

- ***de rendre compte*** au conseil municipal de la présente décision.

- **de dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Fait à Chazelles-sur-Lyon, le 10 avril 2024.

Le Maire,
Pierre VERICEL

MAIRIE DE CHAZELLES-SUR-LYON
42140 LOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200594-20240410-DM-2024-039-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/04/2024

Signé par : Pierre VERICEL
Date : 12/04/2024
Qualité : MAIRE